

Annexe 1 - Règlement RGDP

Les informations recueillies dans le « Formulaire de réservation pour l'accès aux bases de départ d'Activités de Pleine Nature » sont conservées par les seules personnes habilitées du Pôle activité Pleine Nature pour les finalités suivantes :

- finalité 1 : donner accès à ces équipements au public de façon sécurisée en s'assurant de la proportionnalité des capacités d'accueil par rapport aux besoins exprimés, en régulant la fréquentation pour offrir un service de qualité tout en veillant à responsabiliser les utilisateurs afin d'assurer la pérennité physique des installations et biens qu'ils contiennent

Dans ce cadre, les données personnelles pourront éventuellement être communiquées aux forces de l'ordre en cas de vols ou de vandalismes afin de permettre à Vichy Communauté de préserver ses intérêts

- finalité 2 : être en mesure de faire des statistiques afin notamment, en matière d'activités de pleine nature, de pouvoir adapter la politique d'aménagement et de services pour répondre au mieux aux besoins ou typologies des utilisateurs

La base légale du traitement pour la finalité 1 est l'article 6-1-b) du RGPD " le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci" et pour la 2ème, l' article 6-1-e) du RGPD "le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement"

Toutes les données mentionnées dans ce formulaire doivent obligatoirement être renseignées afin d'obtenir un code d'accès aux équipements. A défaut, l'accès à l'équipement sera refusé.

Aucune donnée collectée ne sera revendue ou communiquée à des tiers.

Dans le cadre de sa politique globale de sécurité informatique et libertés, Vichy Communauté met tout en œuvre pour veiller à garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de vos données personnelles. Celles-ci sont enregistrées sur le seul serveur de Vichy Communauté, immédiatement pseudonymisées puis anonymisées au bout de 3 mois.

Seul un numéro de dossier figure dans l'application de contrôle d'accès. Ainsi, aucune donnée personnelle permettant de relier la personne physique au journal des entrées-sorties ne se retrouve dans le cloud.

D'une manière générale, les données sont protégées dans le cadre de la politique globale de sécurité informatique de l'EPCI.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou vous opposer à leur traitement (pour la finalité 2). Vous pouvez consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données via l'adresse électronique : dpo@vichy-communauté.fr

Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser directement une réclamation à la CNIL.